

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 avril 2017	N° 2017-258

Convocation du 7 avril 2017

Aujourd'hui vendredi 14 avril 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Arnaud DELLU
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h20
M. Franck RAYNAL à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h10
Mme Brigitte TERRAZA à M. BOURROUILH-PAREGE jusqu'à 10h15
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h20
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS à partir de 12h20
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h55
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 11h10
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 10h40
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Yohan DAVID jusqu'à 11h45
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 11h55
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL jusqu'à 10h00
Mme Marie RECALDE à M. Jacques GUICHOUX à partir de 11h10
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Thierry TRIJOLET à M. Michel VERNEJOUL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 avril 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2017-258

Marathon 2017 - Renfort des dispositifs de sécurité - avenant à la convention - décision - Autorisation

Monsieur Michel HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le 15 avril prochain, aura lieu la 3^{ème} édition du Marathon de Bordeaux Métropole. Cette épreuve sportive créée en 2015, organisée par le Stade Bordelais ASPTT, rassemble chaque année plus de 18 000 coureurs sur 3 épreuves (marathon, marathon relais, semi-marathon). L'attrait autour de cette manifestation ne faiblit pas puisque cette nouvelle édition devrait atteindre les mêmes chiffres de fréquentation, avec des coureurs provenant de régions de plus en plus éloignées de la nôtre. Cette réussite vient notamment de l'engouement populaire le long du parcours avec un public présent et de plus en plus nombreux pour encourager les sportifs sur les 42 km de l'épreuve. Comme les années précédentes, le parcours empruntera les rues des villes de Mérignac, Pessac, Talence et Bordeaux. Les départs et l'arrivée seront donnés sur un lieu unique, la Place de la Bourse de Bordeaux.

Pour l'édition 2017, et comme pour les éditions précédentes, le Stade Bordelais ASPTT a renouvelé sa demande de subvention pour la mise en œuvre des animations sur le parcours et la coordination des 1 800 bénévoles de la manifestation. Une première contribution métropolitaine de 45 000 € a donc été votée au Conseil du mois de mars 2017 au bénéfice de l'association.

Cependant, depuis les attentats du 13 novembre 2015, la France est en état d'urgence, ce qui engendre un renforcement important des mesures de sécurité sur les manifestations de grand rassemblement. Les attentats de Nice et de Berlin ont fait apparaître de nouveaux modes opératoires nécessitant une adaptation des mesures prises en 2016 que les organisateurs d'événements doivent aujourd'hui prendre en compte.

Ces mesures exceptionnelles et indispensables ne peuvent être supportées uniquement par le Stade Bordelais ASPTT, qui ne pouvait anticiper de telles mesures lors de la conception opérationnelle et budgétaire de cet événement. Dans ces conditions, l'organisateur a fait parvenir à Bordeaux Métropole une demande de subvention complémentaire à hauteur de 78 900 € correspondant aux surcoûts liés à la sécurité.

Il convient donc de soumettre au Conseil le montant de l'aide complémentaire accordée à l'association, pour ces surcoûts liés aux dispositifs de sécurité, tout en présentant les bilans et prévisions budgétaires des différentes entités concernées par l'organisation de l'épreuve.

1) L'organisation de la manifestation

Le stade Bordelais ASPTT s'appuie sur un prestataire privé pour organiser cette épreuve, avec lequel il a signé un contrat. La société Lagardère, opérateur initial des deux premières éditions, a cédé sa branche événementielle au groupe Wanda, et plus particulièrement à la société Ironman France, grand spécialiste de ce type d'organisation.

Il est proposé ci-dessous de faire état des bilans financiers des éditions passées et des prévisions budgétaires concernant l'édition à venir, pour la mise en œuvre de cet événement qui participe au rayonnement et à la valorisation du territoire.

a) Les bilans 2015 et 2016 (sous coordination Lagardère)

Le prestataire privé a présenté deux budgets en déficit en 2015 et en 2016 pour les raisons suivantes :

- 2015 : la première édition du Marathon a nécessité de nombreux ajustements de dernières minutes qui ont considérablement augmenté les coûts de gestion. De plus, le prestataire a dû faire l'acquisition de matériel, réutilisable les années suivantes mais imputé sur la 1^{ère} édition (perte de 103K€).
- 2016 : les ajustements nécessaires sur la partie organisation suite à l'édition 2015 n'ont pas été suffisamment compensés par les recettes publicitaires attendues (perte de 54K€).

Les bilans détaillés sont joints en annexe.

b) Les prévisions 2017 (sous coordination Ironman)

Concernant 2017, est précisé ci-après le détail des principales dépenses et leur répartition entre le prestataire privé et l'association en fonction de leurs missions respectives.

Les missions d'Ironman

Le budget prévisionnel global d'Ironman est supérieur à celui de Lagardère sur les éditions précédentes de 12.7% avec un bilan à l'équilibre. Un effort sur les charges de structure a été réalisé (- 110K€) pour être réinjecté dans l'organisation générale de l'épreuve (+ 110 K€) et dans l'accueil des compétiteurs (+ 70 K€).

1. Les baisses de charges proviennent essentiellement d'une diminution des coûts de personnel de Lagardère et de rémunération de prestataires extérieurs. Ironman a choisi de positionner un agent en permanence sur Bordeaux et de travailler avec des prestataires locaux. Les charges de la personne basée à Bordeaux sont intégrées au groupe Ironman Europe, non répercutées sur l'épreuve bordelaise.
2. Le poste « Accueil des coureurs » est réévalué à la hausse pour proposer des prestations de meilleure qualité (pack coureur, contenu des ravitaillements, personnalisation des cadeaux d'arrivée, plateforme d'inscription, etc.)
3. Sur la partie « organisation générale », un effort est fait par Ironman pour faciliter le travail des différents prestataires et bénévoles (location d'une plate-forme de marchandises, augmentation de la flotte de véhicules), pour s'adapter aux contraintes de l'épreuve (aménagement du village sur les quais, réorganisation du flux des coureurs) et pour améliorer l'expérience des coureurs.

Il est rappelé que la plupart des villes qui accueillent ce type d'évènement en passant par l'intermédiaire de prestataires privés, paient des droits d'entrée. Bordeaux Métropole ne paie pour sa part aucun droit auprès de « Ironman ».

Le détail du budget est disponible en annexe.

Les missions du Stade Bordelais ASPTT

Le stade Bordelais est chargé plus particulièrement de la relation au monde fédéral, à la gestion et à la coordination des bénévoles et à l'organisation des temps d'animations avant, pendant et après l'épreuve. L'association a sollicité une aide de Bordeaux Métropole pour ces missions, votée au Conseil de mars 2017.

Le budget prévisionnel 2017 initial (hors surcoûts liés à la sécurité) est identique à celui de 2016. Les charges sont de 118 000€, réparties de la façon suivante :

Détails	Charges
Coordination et animations musicales	25 000€
Démarche développement durable	7 000€
Location de matériel	7 000€
Droits fédéraux	6 000€
Aides aux clubs métropolitains et renouvellement du matériel	6 000€
Assurances	7 000€
Contribution à la soirée bénévole	10 000€
Communication / cadeaux	3 000€
Achat de matériel	3 000€
Promotion du marathon et frais de réception	7 100€
Charges de personnel	35 700€
Taxes	1 200€
Total	118 000€

2) Description des grands principes de sécurité

La sécurisation complémentaire de l'épreuve comporte trois grands principes : la mise en œuvre d'un périmètre de sécurité autour du village départ/arrivée, le renforcement des dispositifs de sécurité sur les points d'animations du parcours et la protection des rues offrant de longs linéaires sur le parcours.

L'ensemble de ces dispositions a fait l'objet de nombreuses réunions entre les services des villes concernées, de la Métropole et de la Préfecture.

a) Le périmètre de sécurisation du village

Ce dispositif complémentaire permet au village d'être en sécurité permanente du samedi 15 avril 10h au dimanche 16 avril 2h, l'objectif est de rendre étanche cette zone de forte concentration de public et de coureurs, puisque près de 50 000 personnes seront présentes au départ.

Les mesures de sécurité comportent :

- la mise en place de blocs bétons sur le périmètre de cette « poche » pour empêcher tous véhicules « bélier ». Ce périmètre s'étend du pont de Pierre à la rue Esprits des lois,
- l'extension de la « poche » autour des deux ponts avec le positionnement de bus de Kéolis avec chauffeurs le long des quais et l'ajout de blocs bétons sur les longs linéaires,
- la réorganisation de la gestion des déchets durant le week-end, évitant la pose de colis piégés par la mise en œuvre de poubelles bi-flux, de sacs transparents, d'équipes de gestion des déchets relevant en continu les sacs et de sécurisation de l'espace de stockage des containers,
- le renforcement des contrôles à l'entrée du village avec palpation et ouverture des sacs,
- une adaptation du schéma de barriérage du site avec une prédominance de barrières infranchissables sur la partie village grand public,
- la présence d'une compagnie de CRS (80 agents) pendant toute la durée de l'épreuve. Ces agents seront situés le long de la ligne de départ et d'arrivée, à des intervalles réguliers afin de rassurer le public et maintenir une vigilance.

Ce dispositif est évalué à 50 900€.

b) La sécurisation des points de fort rassemblement

La manifestation propose une épreuve en relais. Cette course est prisée des métropolitains puisque les 1 000 dossards mis en vente trouvent preneur. Les zones de relais étant des espaces de fort rassemblement avec la juxtaposition d'animations musicales et des relayeurs, il était nécessaire de prendre des mesures pour protéger en amont les secteurs concernés.

Des véhicules lourds (type camions) avec chauffeur seront positionnés en amont de ces zones pour garantir l'interdiction d'accès de véhicules. Des adaptations des zones de relais ont été réalisées pour que les coureurs se trouvent dans un espace protégé par le mobilier urbain.

Ce dispositif est évalué à 13 200€.

c) La sécurisation du parcours

Pour se prémunir d'une attaque au véhicule « bélier » sur le parcours, les rues proposant de longues lignes droites en liaison directe avec le parcours et les intersections offrant de grands flux de circulation de véhicules seront sectionnées aux moyens de véhicules légers, type voitures. Pour garantir la tenue de ces postes, des sociétés privées de sécurité, accompagnées de renforts de Police Municipale, seront engagées sur les points concernés. Un travail rue par rue a été réalisé avec les services de la Préfecture pour définir chaque point et le dispositif idoine. Il y aura, en plus des éléments évoqués aux points a) et b), 99 points sécurisés par des agents de sécurité.

De plus, pour renforcer le dispositif le long du parcours, un partenariat avec des associations d'insertion est à l'étude pour suppléer et compléter l'action des bénévoles. Pour rappel, 700 bénévoles seront disposés le long du parcours pour sécuriser le passage des coureurs.

Ce dispositif est évalué à 43 700€.

3) Synthèse des surcoûts

Le surcoût global de sécurisation de l'épreuve s'élève donc à 107 800 € dont 3 900 € pour les communes de Mérignac, Pessac et Talence ; la coordination de l'action est portée par les structures énoncées ci-dessous.

a) Les missions coordonnées par Bordeaux Métropole et les villes

Une partie des dispositifs complémentaires sera assumée en régie par les services de la Métropole et des villes pour un montant évalué à 28 900 €. Cela concerne essentiellement les fermetures de voiries et la mise en œuvre de la logistique événementielle.

Les crédits mobilisés par les services de Bordeaux Métropole concerneront la mobilité (9 600 €) et les territoires (10 400 €).

Concernant les dépenses supplémentaires supportées par la ville de Bordeaux, le montant de la compensation complémentaire que Bordeaux Métropole devra rembourser (conformément à la délibération n°2015/111 relative à l'organisation du marathon) ne pourra excéder 5 000 € et correspond à la mise en œuvre de blocs bétons dans l'hyper centre de la ville de Bordeaux.

Dans le même sens, les communes traversées par l'épreuve (Mérignac, Talence et Pessac) se voient supporter des surcoûts liés aux nouvelles exigences préfectorales correspondant à une mobilisation plus importante des services de Police Municipale. Elles pourront être remboursées par Bordeaux Métropole. Ces surcoûts évalués à un montant global de 3 900 € ont été validés par les villes selon la répartition suivante :

- 1 100 € pour la ville de Mérignac
- 1 500 € pour la ville de Pessac
- 1 300 € pour la ville de Talence

Est exposé ci-dessous le détail de l'ensemble des surcoûts avec la répartition par poste et par principe de sécurité.

Détail des coûts coordonnés en régie par les villes de Bordeaux, Mérignac, Pessac, Talence ou Bordeaux Métropole	Nature de la sécurisation	Coûts TTC
Direction Générale Mobilités (service métropolitain) Sécurisation des boulevards Prestation Kéolis	<i>Sécurisation du parcours</i> <i>Périmètre de sécurisation du village</i>	9 600.00€ 3 100.00€ 6 500.00€
Direction Générale des Territoires (service commun) Sécurisation du parcours	<i>Sécurisation du parcours</i> <i>Sécurisation des points de rassemblement</i>	10 400.00€ 5 200.00€ 5 200.00€
Direction Générale de la Proximité et des Relations avec la Population (service municipal de la ville de Bordeaux) Positionnement des blocs béton	<i>Périmètre de sécurisation du village</i>	5 000.00€
Mobilisation supplémentaire des Police Municipale Ville de Pessac Ville de Mérignac Ville de Talence	<i>Sécurisation du parcours</i>	3 900.00€ 1 500.00€ 1 100.00€ 1 300,00€
Sous-Total		28 900.00€

b) Les missions coordonnées par le Stade Bordelais ASPTT

Le reste du dispositif sera coordonné par l'ASPTT au travers de prestations de services pour un montant total et maximum de 78 900 €. Un bilan financier de fin d'opération sera demandé à l'organisateur pour le versement du solde de cette subvention complémentaire, dont le montant pourra être revu à la baisse dans le cas où les charges effectivement engagées par l'association seraient inférieures aux prévisions budgétaires.

Détail des coûts coordonnés par le Stade Bordelais ASPTT	Nature de la sécurisation	Coûts TTC
Sûreté du village Réalisation d'un dispositif de palpation et de contrôle des sacs. Idem sur la zone de consignes. Renforcement de la présence d'agents dans les zones de circulation.	<i>Périmètre de sécurisation du village</i>	5 200.00€
Gestion des déchets dans le village Des contraintes supplémentaires s'imposent à l'organisateur dans la gestion des déchets. Pas de containers, ramassage des déchets au fil de l'eau. Une association d'insertion sera chargée de cette tâche et assurera le nettoyage de la zone d'arrivée	<i>Périmètre de sécurisation du village</i>	5 000.00€
Barrières Barrières supplémentaires sur le parcours et renforcement autour du village	<i>Périmètre de sécurisation du village</i>	4 000.00€
Dispositif de sécurité parcours Tenue d'une centaine de points répartis tout au long du parcours (1 agent de sécurité avec un véhicule et renfort de barrières)	<i>Sécurisation du parcours</i> <i>Sécurisation des points de rassemblement</i>	24 500.00€ 16 500.00€ 8 000.00€
Blocs bétons Pour sécuriser les abords du village, en plus des blocs bétons détenus par la ville, il est nécessaire d'effectuer une location supplémentaire	<i>Périmètre de sécurisation du village</i>	5 200.00€
Signaleurs parcours Pour assurer une sécurisation complète du parcours en plus des agents de sécurité, il est étudié la possibilité de travailler avec des entreprises d'insertion pour le recrutement de 300 personnes.	<i>Sécurisation du parcours</i>	15 000.00€
Renfort de CRS Présence d'une compagnie de CRS sur la ligne de départ et d'arrivée.	<i>Périmètre de sécurisation du village</i>	20 000.00€
Sous - Total		78 900.00€

Par conséquent, la subvention initiale accordée de 45 000 €, augmentée de celle de 78 900 € présentée au Conseil de ce jour, en lien avec les surcoûts précités, aboutissent à une contribution globale de Bordeaux Métropole d'un montant total de 123 900 € accordée au bénéfice de l'association pour l'organisation de cet événement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L5211-4-1 et D 5211-16 du code général des collectivités territoriales, fixant les modalités de mise à disposition ascendante d'agents communaux,

VU la délibération n°2015/0111 du 10 avril 2015 « Marathon Bordeaux Métropole - Subvention à l'association "Stade bordelais ASPTT" - Modalités d'accompagnement administratif, technique et logistique - Conventions avec l'association et avec la Ville de Bordeaux »

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par le Stade bordelais ASPTT en date du 14 novembre 2016,

VU la délibération n°2017/184 du 17 mars 2017 relative à l'octroi d'une subvention de 45 000 € au bénéfice de l'association Stade Bordelais ASPPT pour l'organisation du marathon.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole doit garantir des conditions de sécurité optimisées pour l'organisation de la 3^{ème} édition du Marathon, répondant notamment aux exigences de Monsieur le Préfet,

DECIDE

Article 1 : d'accorder au Stade bordelais ASPTT une subvention complémentaire de 78 900 € pour contribuer à la mise en œuvre des dispositifs de renforts sécuritaires,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant à la convention ci-annexé et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent aux remboursements des villes (Bordeaux, Mérignac, Pessac et Talence), concernant les surcoûts engagés pour mettre en œuvre les dispositifs complémentaires de sécurité, pour un montant maximum de 8 900€.

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2017 :

- au chapitre 65, article 6574, fonction 326 pour la subvention l'ASPTT au stade bordelais
- au chapitre 011, article 62875, fonction 326 pour le remboursement des surcoûts engagés par les communes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 avril 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 MAI 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 MAI 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel HERITIE</p>
---	--

MARATHON BORDEAUX METROPOLE
Éléments de bilan consolidé Edition 2015

Bilan organisateur privé (Lagardere Unlimited Events)
Coordination générale et commercialisation/promotion

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Parcours/logistique/village (signalétique, médical, village déco, toilettes, animations, sécurité...)	460 000 €	Participants	650 000 €
* Gestion des coureurs (inscriptions, chrono, dossards...)	140 000 €	Sponsoring et exposants	185 000 €
* Communication/promotion (logo, affiches, site internet, achats d'espaces, vidéo, relations presse...)	181 000 €	Merchandising et autres revenus	25 000 €
* Personnel et administration	182 000 €		
TOTAL	963 000 €	TOTAL	860 000 €

-103 000 €

Bilan Stade Bordelais ASPTT
Coordination sportive et organisation des épreuves
Gestion des bénévoles

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Charges (nourriture, contrats d'animation musicale...)	53 000 €	Ressources propres	30 000 €
* Services extérieurs (locations triporteurs pour approvisionnement, assurances, publicité, déplacements en phase préparatoire...)	17 500 €	Subvention Bordeaux Métropole	50 000 €
* Salaires et charges (coordinateur sécurité...)	8 500 €		
* Frais généraux	1 000 €		
TOTAL	80 000 €	TOTAL	80 000 €

Bilan Villes
Soutien logistique et surveillance/sécurité
(Valorisation estimative des coûts)

MERIGNAC		PESSAC	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Surveillance/sécurité (5 policiers municipaux en heures supplémentaires sur 7 heures) ²	900 €	* Surveillance/sécurité (5 policiers municipaux en heures supplémentaires sur 7 heures) ²	900 €
* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs) ¹	3 000 €	* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs) ¹	2 000 €
TOTAL	3 900 €	TOTAL	2 900 €

TALENCE		BORDEAUX	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Surveillance/sécurité (3 policiers municipaux en heures supplémentaires sur 7 heures) ²	550 €	* Surveillance/sécurité (40 policiers municipaux en heures supplémentaires sur 7 heures) ²	7 000 €
* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs) ¹	2 000 €	* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs, chaises, chapiteaux, chalet, mats, cloisons) ¹	25 000 €
TOTAL	2 550 €	TOTAL	32 000 €

¹ estimations grossières sur la base de ratios

² estimations grossières sur une base statutaire sans prise en compte RI

Autres dépenses Ville de Bordeaux
Dispositif d'accompagnement administratif, logistique et technique
(Valorisation estimative des coûts)

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
Mise à disposition de 0,5 ETP + charges induites	25 000 €	Compensation financière Bordeaux Métropole	25 000 €
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €

MARATHON BORDEAUX METROPOLE
Éléments de bilan consolidé Edition 2016

Bilan organisateur privé (Lagardere Unlimited Events)
Coordination générale et commercialisation/promotion

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Parcours/logistique/village (signalétique, médical, village déco, toilettes, animations, sécurité...)	545 000 €	Participants	650 000 €
* Gestion des coureurs (inscriptions, chrono, dossards...)	162 000 €	Sponsoring et exposants	184 000 €
* Communication/promotion (logo, affiches, site internet, achats d'espaces, vidéo, relations presse...)	87 000 €	Merchandising et autres revenus	71 000 €
* Personnel et administration	165 000 €		
TOTAL	959 000 €	TOTAL	905 000 €

-54 000 €

Bilan Stade Bordelais ASPTT
Coordination sportive et organisation des épreuves
Gestion des bénévoles

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Services extérieurs (locations triporteurs pour approvisionnement, assurances, publicité, déplacements en phase préparatoire...)	81 138 €	Prestation de service	49 108 €
* Salaires et charges (coordinateur sécurité, bénévoles, etc.)	35 744 €	Subvention ville de Bordeaux	7 500 €
Taxe	1 027 €	Subvention Bordeaux Métropole	45 000 €
		Transfert de charges	17 153 €
TOTAL	117 909 €	TOTAL	118 761 €

852 €

Bilan Villes
Soutien logistique et surveillance/sécurité

MERIGNAC		PESSAC	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Surveillance/sécurité (5 policiers municipaux en heures supplémentaires sur 7 heures) ²	900 €	* Surveillance/sécurité (5 policiers municipaux en heures supplémentaires sur 7 heures) ²	900 €
* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs) ¹	2 000 €	* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs) ¹	3 000 €
TOTAL	2 900 €	TOTAL	3 900 €

TALENCE		BORDEAUX	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Surveillance/sécurité (7 policiers municipaux en heures supplémentaires sur 7 heures) ²	1 300 €	* Surveillance/sécurité (40 policiers municipaux en heures supplémentaires sur 7 heures) ²	7 000 €
* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs) ¹	2 000 €	* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs, chaises, chapiteaux, chalet, mats, cloisons) ¹	25 000 €
TOTAL	3 300 €	TOTAL	32 000 €

Autres dépenses Ville de Bordeaux
Dispositif d'accompagnement administratif, logistique et technique

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
Mise à disposition de 0,5 ETP + charges induites	25 000 €	Compensation financière Bordeaux Métropole	25 000 €
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €

MARATHON BORDEAUX METROPOLE
Eléments de bilan prévisionnel 2017

Prévisionnel organisateur privé (IRONMAN France)
Coordination générale et commercialisation/promotion

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Parcours/logistique/village (signalétique, médical, village déco, toilettes, animations, sécurité...)	656 277 €	Participants	822 077 €
* Gestion des coureurs (inscriptions, chrono, dossards...)	230 400 €	Sponsoring et exposants	180 000 €
* Communication/promotion (logo, affiches, site internet, achats d'espaces, vidéo, relations presse...)	88 400 €	Merchandising et autres revenus	18 000 €
* Personnel et administration	45 000 €		
TOTAL	1 020 077 €	TOTAL	1 020 077 €

Prévisionnel Stade Bordelais ASPTT
Coordination sportive et organisation des épreuves
Gestion des bénévoles

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Autres services extérieurs	7 100 €	Prestation de service	50 000 €
* Services extérieurs	74 000 €	Subvention Bordeaux Métropole (animations et gestion des bénévoles)	45 000 €
* Salaires et charges (coordinateur sécurité...)	35 700 €	Subvention Bordeaux Métropole (surcoûts sécuritaires)	78 900 €
* Surcoûts sécuritaires éditions 2017	78 900 €	Transfert de charges	18 000 €
* Taxes	1 200 €	A financer	5 000 €
TOTAL	196 900 €	TOTAL	196 900 €

Prévisionnel Villes
Soutien logistique et surveillance/sécurité

MERIGNAC		PESSAC	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Surveillance/sécurité (8 personnels municipaux)	2 000 €	* Surveillance/sécurité (11 personnels municipaux)	2 400 €
* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs) ¹	2 000 €	* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs) ¹	3 000 €
TOTAL	4 000 €	TOTAL	5 400 €

TALENCE		BORDEAUX	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
* Surveillance/sécurité (13 personnels municipaux)	2 600 €	* Surveillance/sécurité (40 policiers municipaux en heures supplémentaires sur 7 heures) ²	7 000 €
* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs) ¹	2 000 €	* Moyens logistiques (barrières, tables, bancs, chaises, chapiteaux, chalet, mats, cloisons) ¹	25 000 €
TOTAL	4 600 €	TOTAL	32 000 €

L'estimation des moyens logistiques est basée sur les réalisations antérieures. Une augmentation des coûts de personnels de la police municipale est évaluée compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre des équipages avec véhicules

Autres dépenses Ville de Bordeaux
Dispositif d'accompagnement administratif, logistique et technique

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant TTC	Nature	Montant TTC
Mise à disposition de 0,5 ETP + charges induites	25 000 €	Compensation financière Bordeaux Métropole	25 000 €
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €

Stade bordelais ASPTT
Avenant n°1 à la convention du

Entre les soussignés

L'association sportive Stade bordelais ASPTT, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 31 rue Virginia – 33200 Bordeaux, représentée par son Président délégué, Laurent BAUDINET
ci-après désignée « Stade bordelais ASPTT »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°2017/258 du Conseil métropolitain du 14 avril 2017.
ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

Vu la délibération n°2017/184 du Conseil métropolitain du 17 mars 2017 approuvant le programme d'actions du Stade bordelais ASPTT,

Vu la convention en date du _____ passée entre le Stade bordelais ASPTT et Bordeaux Métropole,

ARTICLE 1.

L'art.3 de la convention du _____ intitulé « conditions de détermination de la subvention » est modifié comme suit :

« Bordeaux Métropole s'engage à octroyer au **Stade bordelais ASPTT** une subvention plafonnée à 123 900 €, équivalent à 63 % du montant total estimé des coûts éligibles (d'un montant de 196 900 euros) sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.
Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que le **Stade bordelais ASPTT** devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5. »

ARTICLE 2.

L'art.5 de la convention du _____ intitulé « modalités de versement de la subvention » est supprimé et remplacé comme suit :

« Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 70 %, soit la somme de 86 730 €, après signature de la présente convention ; dans l'hypothèse où une partie de la subvention aurait déjà été réglée, le nouveau versement devra être recalculé déduction faite du 1er acompte de 31 500 € comme stipulé dans la délibération n°2017/184 du Conseil métropolitain du 17 mars 2017.
- 30 %, soit la somme de 37 170 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 6.1, somme qui peut-être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 3.

La subvention sera créditée au compte du **Stade bordelais ASPTT** selon les procédures comptables en vigueur. »

ARTICLE 3.

L'annexe 2 de la convention intitulée « Budget prévisionnel » est supprimée et remplacée par l'annexe jointe à cet avenant.

ARTICLE 4.

Toutes les autres dispositions non modifiées par le présent avenant demeurent applicables de plein droit.

Fait à Bordeaux, le

Signatures des partenaires

**Pour Bordeaux Métropole,
Le Président**

Alain Juppé

**Pour le Stade bordelais ASPTT
Le Président délégué**

Laurent Baudinet

**Annexe 2
Budget prévisionnel**

**Prévisionnel Stade Bordelais ASPTT
Coordination sportive et organisation des épreuves
Gestion des bénévoles**

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
* Autres services extérieurs	7 100 €	Prestation de service	50 000 €
* Services extérieurs	74 000 €	Subvention Bordeaux Métropole (animations et gestion des bénévoles)	45 000 €
* Salaires et charges (coordinateur sécurité...)	35 700 €	Subvention Bordeaux Métropole (surcoûts sécuritaires)	78 900 €
* Surcoûts sécuritaires éditions 2017	78 900 €	Transfert de charges	18 000 €
* Taxes	1 200 €	Reste à financer	5 000 €
TOTAL	196 900 €	TOTAL	196 900 €